

# RAPPORT D'ACTIVITE 2025

**SAVS / SAMSAH**

**ALPYSIA**

ZA Park Nord – Les Pléiades n°21

Route de la Bouvarde

74370 EPAGNY – METZ-TESSY

Tel : 04 57 98 20 20

[contact@alpysia.org](mailto:contact@alpysia.org)

[alpysia.org](http://alpysia.org)





## Table des matières

1. INTRODUCTION .....	3
2. PRESENTATION DES SERVICES .....	3
2.1. Rappel des autorisations .....	3
2.2. Public accompagné .....	4
2.3. Projets menés en 2025 .....	6
3. ACTIVITE .....	7
3.1. Activité.....	7
3.2. Admissions et sorties .....	9
4. DEMARCHE QUALITE.....	10
4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations.....	10
4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité .....	11
4.3. Démarche d'évaluation.....	12
5. RESSOURCES HUMAINES .....	13
5.1. ETP par établissement ou service.....	13
5.2. Mouvements du personnel .....	14
5.3. Développement des compétences .....	15
6. CONCLUSION .....	16



# 1. INTRODUCTION

Créé en 1984, le SAVS de l'ADIMC 74, est financé par dotation globale versée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le SAVS est situé sur le site Guillaume Belluard (3 avenue du Capitaine Anjot, 74960 CRAN GEVRIER) et dispose également de locaux dans le Centre de vie et de Travail à Pers-Jussy (Persy Cat, 147 impasse des Contamines, 74930 Pers-Jussy).

Le SAVS fait partie du Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) qui regroupe 4 services et 2 équipes ressources.



Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Atout Club est rattaché au PAD.

Alpysia (ex-ADIMC74) a signé en 2022 avec l'ARS et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui l'engage sur la période quinquennale 2022-26.

Au 31 décembre 2025, la capacité autorisée par le Conseil Départemental est de 16 places suite au transfert de 10 places du SAVS au SAMSAH sur le total de 26 places initiales du SAVS.

## 2. PRESENTATION DES SERVICES

### 2.1. Rappel des autorisations

SAVS Alpysia	
Date d'ouverture	1984
Date de dernier renouvellement de l'autorisation	10 janvier 2017
Nombre de places autorisées – accueil permanent	16 (depuis le 10 mars 2025)

SAMSAH Alpysia	
Date d'ouverture	10 mars 2025
Date de dernier renouvellement de l'autorisation	Création
Nombre de places autorisées – accueil permanent	10



Le 13 mars 2025 un nouvel arrêté conjoint (CD-ARS) portant modification de l'autorisation de fonctionnement du SAVS a acté la création de 10 places de SAMSAH par transformation (médicalisation) de 10 places du SAVS sur un total de 26 places du SAVS. Cet arrêté porte donc le nombre de places du SAVS à 16 et le nombre de places du nouveau SAMSAH à 10 places.

La création du SAMSAH a été conduite dans une logique de transformation de l'offre d'accompagnement, en cohérence avec les orientations départementales de l'ARS et du CD, mais aussi en cohérence avec l'évolution des besoins médicaux de certains usagers du SAVS pour lesquels le SAMSAH est plus adapté du fait des nouvelles fonctions créées (médecin, IDE, psychologue).

Le SAMSAH a un périmètre d'intervention correspondant au bassin annécien (30 km autour d'Annecy) contrairement au SAVS qui intervient sur le bassin annécien et aussi sur le bassin genevois.

## 2.2. Public accompagné

SAVS	
Nombre de personnes accompagnées	21
Nombre d'hommes	12
Nombre de femmes	9
Moyenne d'âge	47
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle	1
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED	1
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques	3
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages	3
Nombre de personnes présentant des déficiences auditives	1
Nombre de personnes présentant des déficiences visuelles	1
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices	12
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques	0
Nombre de personnes cérébro-lésées	9
Nombre de personnes polyhandicapées	
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication	1
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences	1



SAMSAH	
Nombre de personnes accompagnées	10
Nombre d'hommes	8
Nombre de femmes	2
Moyenne d'âge	51
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle	0
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED	0
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques	3
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages	2
Nombre de personnes présentant des déficiences auditives	1
Nombre de personnes présentant des déficiences visuelles	0
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices	4
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques	0
Nombre de personnes cérébro-lésées	6
Nombre de personnes polyhandicapées	0
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication	1
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences	1

Le public accompagné par les deux services se caractérise principalement par des situations de handicap moteur, souvent liées à des cérébrolésions/paralysie cérébrale, avec des troubles associés cognitifs et psychiques. La différence étant dans le fait que le public du SAMSAH a des besoins d'accompagnement à la santé plus importants.

L'année 2025 confirme une évolution vers :

- Une complexification des situations
- Une augmentation des problématiques de santé psychique
- Des problématiques addictives
- Des besoins accrus de coordination avec le secteur sanitaire
- Des risques de rupture de parcours



## 2.3. Projets menés en 2025

L'année 2025 a été marquée par différents faits :

### **A. Création d'un second poste de cheffe de service au PAD et redéfinition des périmètres d'intervention**

La création du SAMSAH a été l'occasion de créer un second poste de chef de service au PAD avec une redéfinition des périmètres d'intervention comme suite :

- SAVS-SAMSAH, SESSAD Projet 16-25ans, ERE 74 : secteur affecté à Mme Christine GIRON, cheffe de service recrutée dans le cadre de la création du nouveau poste de chef de service au PAD
- CapParents, SESSAD : secteur affecté à Mme Aline GRUMEAU, cheffe de service qui précédemment gérait le SESSAD, SESSAD Projet et le SAVS.

### **B. La création du SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)**

La création du SAMSAH s'est faite en mode projet, en lien avec l'ARS et le Conseil Départemental, en mobilisant aussi nos partenaires comme la MDPH. Ainsi, plusieurs actions ont été menées :

- La création d'une équipe projet réunissant les cadres de direction du SAVS – SAMSAH et les services supports du siège d'Alpysia pour le pilotage du projet dans ses différentes dimensions (RH, budget, projet de service, etc)
- La mise en place de groupes de travail réunissant les cadres de direction et les professionnels du SAVS pour travailler le contenu du projet de service (modalités d'accompagnement, réparation des références, transferts d'utilisateurs du SAVS au SAMSAH, fonctionnement du nouveau service SAMSAH, articulation SAVS-SAMSAH, etc.)
- Des réunions de suivi du projet avec l'ARS et le CD
- Un temps de travail avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour l'évaluation des situations des usagers du SAVS pouvant être transférés au SAMSAH
- La création de postes (médecin, IDE, psychologue, CDS) et l'intégration de nouveaux professionnels (IDE, psychologue) et d'une CDS. Le poste de médecin n'est à ce jour pas encore pourvu (recherches toujours en cours).

La création du poste de cheffe de service a permis un accompagnement de proximité pour la mise en œuvre du projet SAMSAH et mais aussi l'accompagnement des évolutions du fonctionnement et des pratiques inhérentes à la mise en place d'un SAMSAH avec un transfert de places du SAVS.



L'ouverture du SAMSAH a été conduite de manière progressive afin de renforcer l'accompagnement sans créer de rupture dans les parcours des usagers devant passer du SAVS au SAMSAH. Ces usagers ont tous été reçus individuellement afin :

- D'expliquer l'évolution du service
- De redéfinir les objectifs d'accompagnement
- D'inscrire ce changement dans le cadre du contrat d'accompagnement

Cette transition a été bien accueillie, notamment grâce au maintien des professionnels intervenant à la fois au SAVS et le SAMSAH, permettant de conserver les repères relationnels existants.

Le SAMSAH a ainsi été perçu comme un renforcement de l'accompagnement plutôt que comme une modification radicale.

### **C. Le renforcement des actions collectives**

Plusieurs actions collectives ont été mises en place afin de favoriser l'autonomie, le lien social, la participation et le maintien à domicile :

- Atelier « jeu, vecteur de lien et d'inclusion » en partenariat avec le GEM Atout Club
- Atelier « cuisine ensemble », centré sur les compétences du quotidien et la socialisation
- Organisation de temps collectifs, notamment durant la période estivale, permettant de maintenir une dynamique de groupe et de rompre l'isolement.

## **3.ACTIVITE**

### **3.1. Activité**

<b>SAVS</b>	
Nombre de places autorisées (ou file active)	16
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2025	21
Nombres de journées prévisionnelles	210
Nombres de journées réalisées	210
Liste d'attente du 31/12/2025	0



<b>SAMSAH</b>	
Nombre de places autorisées (ou file active)	10
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2025	10
Nombres de journées prévisionnelles	210
Liste d'attente du 31/12/2025	0

<b>Catégories prestations (SERAFIN)</b>	<b>Nbr d'actes</b>	<b>Répartition des actes en %</b>	<b>Durée des actes en heures</b>	<b>Répartition des actes en heures en %</b>
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	692	14,48	493	14,00
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle	263	5,50	174	4,94
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	80	1,67	61	1,74
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	1049	<b>21,95</b>	776	<b>22,07</b>
2.3.2 - Accompagnements au logement	611	12,79	433	12,30
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	212	4,44	140	3,97
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	368	7,70	256	7,26
2.3.5 - Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	736	15,40	492	14,00
2.4 - Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	9	0,19	7	0,18
3.2.4 - Transports liés au projet individuel	758	15,86	687	19,53
Total général	4778	100,00	3517	100,00

NB. Les données d'activité de ce tableau concernent les deux services (SAVS et SAMSAH) car il n'a pas été possible dans IMAGO de séparer les données de chaque service du fait du transfert de places réalisé en cours d'année en mars 2025.

### **Constats**

Les prestations en lien avec les « Accompagnements pour exercer ses droits » constituent les principales prestations et représentent 21,95% des actes réalisés par le service.

En 2025, il y a eu 4 778 actes réalisés pour une durée totale de 3517h00 contre 3 686 actes réalisés en 2024 pour une durée totale de 2823h09. Il est donc constaté une hausse de 29,69 % du nombre total des actes et de la durée totale des actes. Cette hausse s'explique par deux raisons principales :

- D'une part, par le rattrapage de la baisse du nombre d'actes en 2024 en raison du déménagement au château d'Aléry le temps des travaux de reconstruction du site de Guillaume BELLUARD.



- Ce déménagement avait mobilisé les professionnels avant, pendant et après l'installation dans les nouveaux locaux du château d'Aléry. Pendant cette période, l'activité d'accompagnement a été réduite afin de mettre en place la nouvelle organisation globale (logistique, fonctionnement, etc...) du PAD.
- D'autre part, par le recrutement de nouveaux salariés (IDE, psychologue) et l'augmentation du temps paramédical (ergothérapeute) et d'accompagnement éducatif (CESF) dans le cadre du transfert de places des 10 places de SAVS en SAMSAH.

### 3.2. Admissions et sorties

SAVS	
<b>Nombre d'admissions en 2025</b>	<b>2</b>
Provenance domicile ou milieu ordinaire	2
Provenance établissement de santé	0
Provenance établissement médico-social	0
Provenance inconnue	0
<b>Nombre de sorties en 2025</b>	<b>11</b>
Décès	1
Hospitalisation	0
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	0
Réorientation vers un service médico-social	10
Réorientation vers un établissement médico-social	0
Motif inconnu	0

SAMSAH	
<b>Nombre d'admissions en 2025</b>	<b>10</b>
Provenance domicile ou milieu ordinaire	0
Provenance établissement de santé	10
Provenance service médico-social	0
Provenance établissement médico-social	0
Provenance inconnue	0
<b>Nombre de sorties en 2025</b>	
Décès	0
Hospitalisation	0
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	0
Réorientation vers un établissement médico-social	0
Motif inconnu	0

Les mouvements (admissions et sortie) sont essentiellement liés au transfert d'utilisateurs du SAVS vers le SAMSAH. Toutefois, il y a eu deux admissions au SAVS et un décès en cours d'année.



## 4. DEMARCHE QUALITE

### 4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations

#### Evènements indésirables déclarés en 2025 :

Le signalement des évènements indésirables via le logiciel AGEVAL participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la prévention des risques. L'analyse des causes des incidents et les retours d'expériences permettent la mise en place d'actions correctrices.

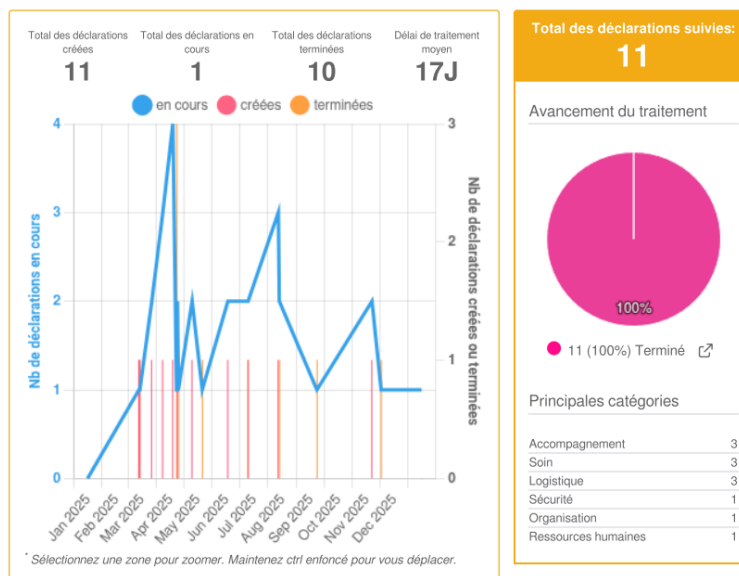
Le nombre de déclarations est peu important mais en augmentation par rapport à 2023 (5 en 2023, 13 en 2024, 11 en 2025) ce qui témoigne de la meilleure appropriation de ce process par les professionnels du SAVS.

La sensibilisation continue des professionnels doit être poursuivie afin d'augmenter le réflexe de déclaration des dysfonctionnements.

Le délai de traitement est maîtrisé. Il dépend cependant des actions correctrices à entreprendre.

En 2025, nous ne dénombrons aucun signalement obligatoire d'évènement indésirable auprès des autorités (CD-ARS) pour le SAVS-SAMSAH.

Un bilan des évènements indésirables est présenté chaque année en instance participative des usagers, CSE et Conseil d'Administration.





## Plaintes et réclamations reçues en 2025 :

S'agissant des plaintes et réclamations émanant des personnes accompagnées et de tierces personnes, le système de déclaration à l'aide d'une adresse mail dédiée (reclamation@alpysia.org) n'a pas été mobilisé en 2025, comme les années précédentes.

La communication sur ce droit mérite d'être encore renforcée, tant auprès des usagers et de leurs proches, que des professionnels qui peuvent accompagner les personnes dans la formulation de leurs insatisfactions.

Le bilan des plaintes et réclamations est également présenté chaque année en instance participative des usagers, CSE et Conseil d'Administration.

## 4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité

Le plan d'amélioration de la qualité témoigne des actualités et préoccupations du service. Il est alimenté par différentes sources : les orientations du projet associatif 2023-2026, les objectifs fixés par le CPOM 2022-2026, les axes du projet de service 2023-2027, les résultats des auto-évaluations et évaluations HAS, l'analyse des événements indésirables et des plaintes réclamations.

Le tableau ci-dessous liste les fiches actions qui concernent directement le SAVS-SAMSAH ou le pôle accompagnement à domicile. Le suivi du plan d'action est assuré à deux niveaux : au niveau du service et au niveau du siège, dans le cadre des instances qualité.

▼ PAD - POLE ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE <span style="float: right;">6 objectifs</span>							
Référence / Objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Échéance	Priorité	Avancement	
FA PS PAD 2 Adapter et consolider les modalités d'accompagnement	AS	• PROCESSUS ACCOM...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA PS PAD 3 Adapter l'offre à la file active et à l'évolution du public	RM	• PROCESSUS ACCOM...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Normale	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA PS PAD 4 Développer et formaliser les partenariats et réseaux	RM	• PROCESSUS ACCOM...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA PS PAD 5 Poursuivre et consolider le suivi de l'activité	RM	• PROCESSUS SUPPOR...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA CPOM 1.6 Rechercher une plus grande personnalisation des prestations et prévenir la chronicisation de l'accompagnement	EH	• AXE 1 CPOM - Prestat...	• CPOM	31/12/2026	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA PS PAD 1 Soutenir l'autodétermination des usagers	RM	• PROCESSUS ACCOM...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Normale	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
▼ SAVS-SAMSAH <span style="float: right;">2 objectifs</span>							
Référence / Objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Échéance	Priorité	Avancement	
FA PS SAVS 1 Développer l'offre d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes	RM	• PROCESSUS ACCOM...	• Projets d'établisseme...	31/12/2027	Basse	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA CPOM 3.5 Suivi de l'activité et de la qualité de la prise en charge dans le SAVS	EH	• AXE 3 CPOM - Mise e...	• CPOM	31/12/2026	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
▼ ALPYSIA <span style="float: right;">2 objectifs</span>							
Référence / Objectif	Responsables	Thèmes	Sources	Échéance	Priorité	Avancement	
FA HAS impératif 2.2.5 Actualiser les plans bleus	UV	• PROCESSUS SUPPOR...	• Evaluation	31/12/2026	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮
FA HAS impératif 2.11.1 Elaborer un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence	AD	• PROCESSUS SUPPOR...	• Evaluation	31/12/2026	Haute	<div style="width: 100%;"></div>	⋮



### 4.3. Démarche d'évaluation

Le SAVS-SAMSAH est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations sur la base de l'analyse des événements indésirables et réclamations, d'enquêtes de satisfactions auprès des usagers mais également grâce à des évaluations périodiques obligatoires.

A ce titre, le SAVS a été évalué au 1<sup>er</sup> semestre 2025 par le cabinet ABAQ selon le nouveau dispositif HAS instauré en 2019.

Afin de se préparer au mieux à cette évaluation, le pôle accompagnement à domicile a procédé en 2025 à une auto-évaluation des critères impératifs du référentiel HAS. Avec l'appui du service qualité du siège, le COPIL mis en place à cet effet a orchestré la préparation des évaluations : questionnaire, réunion générale et travail en ateliers avec les professionnels, temps de préparation dédiés en équipes.

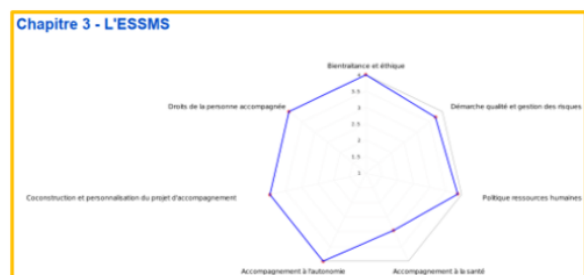
SAVS	
Date de l'évaluation HAS	20 et 21 mars 2025

Les résultats de l'évaluation ont été globalement positifs avec un score **Qualiscope B**.

Des points d'amélioration ont été relevés, dont 2 critères impératifs, qui ont fait l'objet d'un plan d'action.

## Moyenne des cotations pour le SAVS

La personne	<b>3,6 / 4</b>
Les professionnels	<b>3,4 / 4</b>
Le service	<b>3,8 / 4</b>





### Les points positifs pour tout Alpysia :

- Les droits des usagers sont respectés
- Les usagers (et leurs familles) peuvent s'exprimer
- Les usagers ont un projet personnalisé qui répond à leurs besoins
- Les professionnels accompagnent l'autonomie, les relations sociales, la communication, la santé physique et psychique
- Les professionnels veillent à être bien traitants
- Les professionnels développent des partenariats pour l'inclusion, les soins, la continuité des parcours scolaires et professionnels
- Alpysia fait attention à la qualité de l'accompagnement des usagers
- Alpysia fait attention à la qualité de vie au travail des professionnels

### Les points positifs spécifiques au SAVS :

- Les partenariats développés pour l'inclusion

### Les axes d'amélioration pour tout Alpysia :

- Définir un plan de prévention et gestion des risques de maltraitance et violence
- Actualiser le plan de gestion de crise et continuité de l'activité

### Les axes d'amélioration spécifiques au SAVS :

- Améliorer le suivi de la santé
- Mieux évaluer l'autonomie
- Réfléchir à la fin de vie et au deuil
- Travailler avec les autres SAVS

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1. ETP par établissement ou service

SAVS	
Nombre d'ETP en 2025	
CDI	2.30
CDD	
Intérim	
Autres	
ETP vacants	0.27



<b>SAMSAH</b>	
<b>Nombre d'ETP en 2025</b>	
CDI	3.92
CDD	
Intérim	
Autres	
ETP vacants	0.9

## 5.2. Mouvements du personnel

<b>SAVS</b>	
<b>Nombre d'embauches en 2025 (en nb de personnes)</b>	<b>0</b>
CDI	
CDD	
Intérim (Nb de pers. étant intervenu au moins 1x dans l'année)	
<b>Nombre de fins de contrats en 2025 (en nb de personnes)</b>	<b>0</b>
Démission	
Départ en retraite	
Autres motifs de départ	
<b>Taux global d'absentéisme</b>	<b>%</b>

<b>SAMSAH</b>	
<b>Nombre d'embauches en 2025 (en nb de personnes)</b>	<b>3</b>
CDI	3.88
CDD	0.37
Intérim (Nb de pers. étant intervenu au moins 1x dans l'année)	0
<b>Nombre de fins de contrats en 2025 (en nb de personnes)</b>	<b>0</b>
Démission	
Départ en retraite	
Autres motifs de départ	
<b>Taux global d'absentéisme</b>	<b>%</b>

En 2025, nous avons constitué la nouvelle équipe du SAMSAH avec 2 recrutements externes et 3 augmentations de temps de travail de professionnels déjà salariés d'Alpysia.

Le poste de médecin reste à pourvoir.



### 5.3. Développement des compétences

SAVS	
Formations	
Formations individuelles – Nb d'actions	
Formations individuelles – Nb de salariés formés	
Formations collectives – Nb d'actions	4
Formations collectives – Nb de salariés formés	3
Nombre total d'heures de formation	35
Nombre de stagiaires accueillis	

SAMSAH	
Formations	
Formations individuelles – Nb d'actions	
Formations individuelles – Nb de salariés formés	
Formations collectives – Nb d'actions	4
Formations collectives – Nb de salariés formés	1
Nombre total d'heures de formation	45.5
Nombre de stagiaires accueillis	1

Le nombre total d'heures de formation confirme la volonté de maintenir une dynamique de formation active, avec un nombre important de salariés formés en collectif. Cette orientation traduit la volonté de soutenir les pratiques d'équipe et de renforcer les compétences au service des accompagnements.

La formation demeure un levier stratégique à double enjeu :

- Garantir la qualité des accompagnements auprès des usagers
- Soutenir la fidélisation des professionnels en leur offrant des perspectives d'évolution et de montée en compétences.

Dans un contexte de tension persistante sur certains métiers du secteur médico-social, l'investissement dans les compétences reste le seul facteur déterminant d'attractivité et de sécurisation des parcours professionnels.

L'organisme de formation Alpysia a répondu aux attentes du SAVS et du SAMSAH en proposant des formations spécialisées sur l'accompagnement de nos publics et élaborées dans une optique de transversalité entre les différents pôles des établissements et services de l'association permettent à l'ensemble des professionnels de construire un référentiel commun de connaissances et de bonnes pratiques qui vise à garantir une continuité qualitative et cohérente dans l'accompagnement du parcours de chaque usager.



## 6. CONCLUSION

Pour l'année 2026, les perspectives sont les suivantes :

- Outils et modalités de travail
  - Accompagnement de la montée en compétences des nouveaux professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO
  - Mise en œuvre du projet ESMS Numérique
  - Passage à Office 365
  
- Evaluation HAS
  - Mise en œuvre des plans d'actions découlant de l'évaluation HAS
  
- Poursuite du déploiement du SAMSAH
  - Recrutement d'un médecin
  - Stabilisation du fonctionnement du SAMSAH
  - Finalisation des outils réglementaires
  
- Partenariat
  - Consolidation de la collaboration avec le GEM Atout club notamment pour les activités collectives
  
- Poursuite du travail engagé autour de la santé mentale
  
- Consolidation des partenariats sanitaires